

**LE FORUM SOCIAL MONDIAL DE NAIROBI ET LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET FORESTIERES**

A la recherche de solutions

Lors du Forum social mondial de Nairobi qui a eu lieu en janvier 2007, la question épineuse de la gestion des industries extractives et forestières s'est retrouvée – de par son importance en Afrique – au cœur des débats. A l'issue des travaux, une plateforme de recommandations intitulée "A la recherche de solutions" a été adoptée : elle émane de membres de la société civile et elle est adressée aux gouvernements, compagnies, institutions financières internationales et aux Nations unies, et elle concerne les impacts de l'exploitation pétrolière, minière et forestière sur le développement. Nous publions ci-dessous de larges extraits de ces recommandations.

En guise de préambule, "nous, soussignés organisations membres de la société civile croyons que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens et devraient être utilisées au mieux des intérêts de ses populations. Ces ressources naturelles devraient servir à toute l'humanité et aux générations futures.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que plutôt que de bénéficier de leurs ressources naturelles, les populations locales des zones d'exploitation des ressources naturelles, telles que le pétrole, le gaz, les ressources minières et forestières, connaissent une pauvreté croissante. Nous relevons la perte des moyens d'existence, des conflits violents, des violations persistantes des droits humains, dégradation environnementale et corruption, avec des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes.

La compétition pour des ressources naturelles limitées menace la sécurité humaine dans le monde entier. Pour cela, nous recommandons aux gouvernements de développer et d'assurer la conformité à des politiques claires et des cadres légaux permettant un contrôle effectif des industries extractives.

De telles politiques et législations devraient être en cohérence avec les droits humains internationaux et standards environnementaux, y compris la Convention internationale sur les droits civils et politiques, la Convention internationale sur les droits sociaux, économiques, et culturels, la Convention sur l'élimina-

tion de toutes formes de discrimination vis-à-vis des femmes, des politiques de sauvegarde des droits des peuples indigènes et les standards de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous recommandons de tenir les compagnies responsables de leurs activités d'extraction, quels que soient leurs lieux d'opérations, et d'exiger des études d'impact environnemental, social, et des droits humains et en publier les résultats à un stade précoce en une forme qui soit accessible et compréhensible à la population affectée.

De telles études d'impact devraient constituer la base d'une décision informée de toutes les parties prenantes quant à savoir si les projets d'extraction sont au mieux des intérêts des populations.

Nous demandons particulièrement aux gouvernements du Sud d'inclure dans leurs cadres légaux une garantie pour une participation adéquate des communautés locales à tous les stades des projets d'extraction ; de n'accorder des licences pour les opérations des industries extractives qu'avec le consentement libre, préalable et informé de la communauté locale ; de permettre la renégociation des contrats lorsqu'ils ne sont pas favorables aux communautés affectées ; d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus en adhérant à "l'Initiative de transparence des industries extractives" (ITIE) et de garantir une bonne distribution de tels revenus ; et de mettre immédiatement fin à toute agression et intimidation des individus plaidant contre la corruption, les violations

des droits humains et la destruction environnementale associées à l'exploitation des ressources naturelles.

RENDRE PUBLICS TOUS LES PAIEMENTS ET CONTRATS FAITS AUX GOUVERNEMENTS

Nous demandons particulièrement aux gouvernements du Nord de mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour changer les modes de consommation de leurs populations et de promouvoir une utilisation durable de l'énergie et des autres ressources naturelles ; de refuser les crédits d'exportation et les garanties d'investissements aux compagnies qui n'appliquent pas les plus hauts standards internationalement acceptés y compris les directives de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) pour les entreprises multinationales, les "principes volontaires sur la sécurité des droits humains", les standards de base de l'OIT pour le travail et les critères de rapport de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE).

Nous demandons aux compagnies transnationales et autres entreprises commerciales de respecter leurs contrats avec les gouvernements hôtes, contrats qui doivent être en ligne avec les lois nationales et internationales des droits humains et les standards internationaux, tels que détaillés plus haut ; d'obtenir le consentement libre, préalable et informé des populations indigènes et des communautés locales avant que les opérations ne commencent, et de respecter le droit de telles communautés à dire "non" aux projets qui ne garantissent pas leurs intérêts les meilleurs.

Un tel consentement libre, préalable et informé doit être une condition de signature de tout contrat avec le gouvernement hôte ; d'adhérer à l'EITI et d'assurer la publication de tous les paiements et contrats faits aux gouvernements ; et d'assu-

rer que leurs opérations ne causent ni n'exacerbent les conflits. Quand c'est le cas, suspendre les opérations jusqu'à résolution du conflit à satisfaction de toutes les parties impliquées et en accord avec les plus hauts standards nationale et internationalement acceptés.

Nous demandons aux institutions financières internationales de mettre fin à leurs politiques de libéralisation et privatisation en bloc du secteur des industries extractives.

Les Institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les Banques régionales de développement devraient considérer les circonstances particulières de chaque pays et le droit de ses populations à déterminer leur propre développement ; d'insister pour un suivi indépendant obligatoire des projets reconnaissant la pleine participation de la société civile ; d'observer un moratoire dans le financement des projets d'extraction pour évaluer les coûts et bénéfices des industries extractives, considérant les impacts économiques, sociaux et environnementaux, y compris la perte de biodiversité et le changement climatique ; et plus spécifiquement, la Banque mondiale devrait mettre en application les recommandations originales du Rapport de la Revue des industries extractives qui incluent la nécessité de garantir un consentement libre, préalable et

informé de la population locale.

Nous demandons au représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur les affaires et les droits humains de développer un cadre effectif obligatoire de régulation des droits humains pour les compagnies transnationales et autres entreprises commerciales permettant des sanctions pour les cas sévères de non-conformité ; et à l'Assemblée générale et à tous les Etats membres des Nations unies de soutenir l'approbation de la "proposition de déclaration sur les droits des peuples indigènes", y compris leur droit au consentement libre, préalable et informé, et d'étendre ce droit à toutes les communautés locales affectées.

Simultanément à ces demandes pour les parties prenantes identifiées plus haut, et au développement des stratégies et mécanismes pour les rendre responsables au regard des standards les plus hauts, nous voulons affirmer ici que nous-mêmes (CIDSE et d'autres organisations de la société civile) révisons constamment nos modèles de développement et sommes déterminés à changer nos modes de fonctionnement s'il apparaît qu'ils vont à l'encontre du développement humain intégral, ou s'ils sont en contradiction avec notre engagement vis-à-vis des droits humains, de la dignité humaine, de la paix durable et de la solidarité.

L'AFFAIRE LITVINENKO Londres va demander l'extradition d'un ancien agent du KGB

A Londres, il est suspecté d'avoir commis le premier empoisonnement d'un homme au polonium 210 et d'avoir laissé des traces radioactives dans plusieurs grands hôtels. A Moscou, il est un homme d'affaires bien protégé, qui allait et venait tranquillement, vendredi 24 janvier 2007, dans le hall de l'hôtel SAS Radisson Slavyanskaya, à partir duquel il dit diriger une société productrice de boissons russes.

Andrei Lougovoï, 41 ans, ancien agent du KGB reconverti en homme d'affaires, est soupçonné par la police britannique d'avoir participé à l'empoisonnement de l'opposant russe Alexandre Litvinenko : Scotland Yard a réuni assez de preuves pour demander bientôt son extradition, affirmait le même jour le quotidien britannique *The Guardian*. Sa compagnie produit des boissons telles que le kvass et le sbiten, et se flatte de défendre les "traditions" russes face aux "compagnies occidentales" qui "se sont emparées" du marché. Auparavant, Lougovoï a longtemps travaillé pour les services secrets russes, puis fait un an de prison avant de se lancer avec succès dans le business, ce qui suggère un accord passé avec les services. Scotland Yard n'a pas confirmé officiellement, vendredi, les informations du *Guardian*, mais toute l'enquête britannique semble bel et bien converger vers Andreï Lougovoï et son partenaire Dmitri Kovtoun, qui ont rencontré Alexandre Litvinenko le 1^{er} novembre à Londres, jour présumé de l'empoisonnement. Loin de s'en inquiéter, le parquet russe a fait savoir, vendredi, que Lougovoï ne pourrait pas être livré, Moscou n'extradant pas ses ressortissants, et qu'il devrait, s'il y a lieu, répondre devant la justice de son pays. D'après *The Guardian*, des officiels russes auraient toutefois indiqué à leurs homologues britanniques être prêts à échanger Lougovoï contre Boris Berezovski, l'oligarque devenu opposant à Poutine, qui a trouvé asile en Grande-Bretagne. Un tel échange est très invraisemblable, ce qui peut expliquer la bonne humeur affichée par Andreï Lougovoï.

MEMORANDUM DE PARTENARIAT ENTRE LE CNES ET LA BANQUE MONDIALE Gouvernance, libertés économiques et pauvreté au menu

La clôture du colloque organisé par le Conseil national économique et social (Cnes) et la Banque mondiale de ce samedi 3 février a été marquée par la signature d'un mémorandum de partenariat entre les deux institutions, mémorandum dont les thématiques transversales sont identifiées : gouvernance, libertés économiques et pauvreté. Ce triptyque fait partie des politiques et des priorités de la Banque mondiale dans ses relations avec les pays tiers, et est aussi inscrit dans l'agenda de la nouvelle équipe du Cnes. Cette coopération avec la Banque mondiale s'appuiera sur un transfert de savoir et de connaissances, un apport d'expertise et une aide à la construction de systèmes d'évaluation pour le compte du Cnes. Le colloque a consacré l'essentiel de ses travaux — tant dans les différentes communications que lors des débats —, à l'épineuse question de la bonne gouvernance et de la transparence, à travers notamment un inventaire exhaustif des instruments de mesure de ces deux thématiques, inventaire dressé avec le brio qu'on lui connaît, par Daniel Kaufmann, directeur pour la gouvernance à l'Institut de la Banque mondiale, plus connu comme étant le "Monsieur bonne gouvernance et anti-corruption" de cette institution. Le président du Cnes avait inauguré la rencontre par la présentation de la nouvelle démarche de cette institution consultative et multipartite,

démarche définie à partir d'un "diagnostic de la gouvernance et systèmes d'évaluation aux standards internationaux", le Cnes ayant pour ambition de phagocyter et d'inclure ces standards dans ses productions futures, dont la première — le Rapport sur le développement humain —, imprégnée de la méthodologie du Pnud (Nations unies), sera rendue publique dans les prochains jours.

Théodore Ahlers, directeur du département Mena (Maghreb Moyen-Orient) est intervenu à plusieurs reprises lors de ce colloque, notamment sur les perspectives de travail avec le Cnes.

Les experts du Cnes — Bouras Djoudi et Téhami Mouloud — pour le compte des équipes qui ont planché sur ces dossiers, ont présenté des exposés sur les libertés économiques et la bonne gouvernance, sous forme d'esquisse et sous l'angle des dynamiques en cours, des instruments et des pratiques, exposés complétés par celui du "chiffreur en chef" du Cnes à travers une tentative de croisement entre les indicateurs présentés par Daniel Kaufmann et ceux du processus propre au Nepad d'évaluation par les pairs en matière de gouvernance.

Pour rappel, le Cnes rendra public en 2007, cinq rapports : le développement humain, les libertés économiques, la pauvreté, la gouvernance et l'économie fondée sur les connaissances. Tout un programme pour apprendre à comprendre.

Dans le "Soir Corruption" du 12 février 2007, nous reviendrons plus longuement sur les exposés et débats qui ont prévalu lors de ce colloque.

Djilali Hadjadj

LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"
Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger
Internet : soir_corruption@hotmail.com

3 milliards d'euros : la lutte contre le trafic de drogue et la corruption en Espagne

En 2006, le nombre d'opérations policières contre le crime organisé a augmenté de 30% en Espagne, celui des interpellations de 17%, et les saisies ont été multipliées par 50, représentant autant que 3 milliards d'euros.

Sur les 589 personnes arrêtées, plus d'une centaine étaient inquiétées pour des détournements de biens publics.

Le ministère espagnol de l'Intérieur en a dressé une liste, recensant, entre autres, 390 œuvres d'art, 34 kilos d'or, 15 bateaux, un hélicoptère, 200 taureaux et des milliers de kilos de drogue. Il a aussi annoncé la création imminente d'une brigade spécialisée dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.